

## **MONEFIT SMARTSAVER CAMPAGNE “FLY & SAVE” TERMES ET CONDITIONS**

### **1. Informations générales**

- 1.1. La campagne « Fly & Save » (ci-après la « Campagne ») est organisée par Monefit Card OÜ, une société constituée en vertu des lois de la République d'Estonie, avec le code de registre 11953111 et l'adresse Kai tn 4, 10111 Tallinn, Estonie, adresse e-mail [register@creditstargroup.com](mailto:register@creditstargroup.com) (ci-après « Monefit »).
- 1.2. La Campagne se déroulera du 1er août 2025 au 29 août 2025 inclus (ci-après la « Période de la Campagne »).
- 1.3. La valeur totale de la cagnotte de la Campagne est de 32 000 €.
- 1.4. Les prix suivants (ci-après individuellement un « Prix » et collectivement les « Prix ») seront attribués par tirage au sort (ci-après le « Tirage au Sort ») parmi les Participants qui remplissent toutes les conditions d'éligibilité et de participation décrites ci-après (ci-après individuellement un « Participant » et collectivement les « Participants »):
  - 1.4.1. Niveau 4 : Quatre (4) Participants recevront chacun un Prix en Espèces de 500 € et un Bon de Vol d'une valeur de 500 €.
  - 1.4.2. Niveau 3 : Trois (3) Participants recevront chacun un Prix en Espèces de 1 000 € et un Bon de Vol d'une valeur de 1 500 €.
  - 1.4.3. Niveau 2 : Deux (2) Participants recevront chacun un Prix en Espèces de 1 500 € et un Bon de Vol d'une valeur de 2 500 €.
  - 1.4.4. Grand Prix : Un (1) Participant recevra un Prix en Espèces de 2 500 € et un Bon de Vol d'une valeur de 10 000 €.
- 1.5. Le « Prix en Espèces » désigne le montant monétaire attribué à un Participant, qui sera crédité sur le compte d'utilisateur virtuel du Participant émis par Monefit et géré sur [smartsaver.monefit.com](https://smartsaver.monefit.com) (ci-après le « Compte SmartSaver »).
- 1.6. Le « Bon de Vol » désigne un bon échangeable contre des réservations de vol via la plateforme Flightgift.

### **2. Conditions de participation à la Campagne**

2.1. Toutes les personnes physiques sont automatiquement éligibles pour participer à la Campagne si elles remplissent les conditions suivantes:

2.1.1. Le Participant s'inscrit et vérifie un Compte Smartsaver et accepte les Conditions d'Utilisation de Monefit SmartSaver ; ou

2.1.2. Le Participant possède déjà un Compte SmartSaver valide, enregistré et vérifié et a accepté les Conditions d'Utilisation de Monefit SmartSaver;et

2.2. Le Participant alloue un minimum de 50,00 € à son Compte SmartSaver pendant la Période de la Campagne;Le Participant détient un compte bancaire valide tel que stipulé dans les Conditions d'Utilisation de Monefit SmartSaver.Les résidents du Royaume-Uni et les employés de Creditstar Group AS et de ses filiales ne sont pas éligibles pour participer au Tirage au Sort, même s'ils remplissent les conditions énoncées à la Clause 2.1.

### 2.3. **Obtention d'entrées pour le Tirage au Sort**

2.3.1. Les Participants peuvent obtenir des entrées pour le Tirage au Sort comme suit:

2.3.1.1. Chaque allocation d'au moins 50,00 € au Compte SmartSaver pendant la Période de la Campagne accorde au Participant une (1) entrée pour le Tirage au Sort.

2.3.1.2. Une allocation de 250,00 € ou plus pendant la Période de la Campagne accorde au Participant deux (2) entrées pour le Tirage au Sort.

2.3.2. Chaque Participant peut obtenir un maximum de deux (2) entrées pour le Tirage au Sort au total, quelle que soit la somme totale des fonds alloués.

2.3.3. Bien que plusieurs entrées augmentent les chances de gagner, chaque Participant n'est éligible pour gagner qu'un seul Prix.

## 3. **Termes et Conditions du Tirage au Sort**

3.1. Monefit sélectionnera les gagnants de la Campagne (ci-après individuellement un « Gagnant » et collectivement les « Gagnants ») par un tirage au sort effectué le 2 septembre 2025. Le tirage sera effectué à l'aide de l'outil de tirage disponible sur <https://www.random.org/lists/>.

- 3.2. Les Gagnants seront sélectionnés dans l'ordre suivant : Niveau 4 → Niveau 3 → Niveau 2 → Grand Prix.
- 3.3. Chaque Participant éligible sera inscrit au tirage autant de fois que le nombre d'entrées obtenues conformément à la Section 2.3.
- 3.4. Les résultats du Tirage au Sort seront annoncés aux Participants par e-mail le 2 septembre 2025.
- 3.5. Monefit créditera les Prix en Espèces respectifs sur les Comptes SmartSaver des Gagnants dans les (10) jours ouvrables suivant le Tirage au Sort. Les Bons de Vol seront envoyés aux Gagnants respectifs par e-mail dans les dix (10) jours ouvrables suivant le Tirage au Sort.
- 3.6. Chaque Gagnant est seul responsable de la déclaration et du paiement de toutes les taxes applicables conformément aux lois de son pays de résidence fiscale.
- 3.7. Monefit se réserve le droit de disqualifier tout Participant suspecté de fraude, d'abus, de violation des présentes Conditions, de fourniture d'informations fausses ou trompeuses, ou qui ne peut être contacté. Dans de tels cas, Monefit peut sélectionner un Gagnant de remplacement en effectuant un tirage supplémentaire. Monefit ne sera pas tenue responsable de la disqualification d'un Gagnant ou de tout défaut de réception d'un Prix résultant d'une telle disqualification.
- 3.8. Les Prix sont non échangeables et non transférables et ne peuvent être substitués à aucun autre avantage. Un Gagnant peut choisir de refuser le Prix en informant Monefit par écrit via e-mail.

#### **4. Traitement des Données Personnelles**

- 4.1. En participant à la Campagne, chaque Participant accepte que toutes les données personnelles soumises à Monefit puissent être traitées conformément à la Politique de Confidentialité de Monefit, disponible à l'adresse <https://monefit.com/en/legal/>. Les données seront traitées aux fins de l'administration de la Campagne, y compris la vérification de l'éligibilité, l'exécution du Tirage au Sort et la distribution des Prix.
- 4.2. En participant à la Campagne, chaque Participant accepte que, s'il est sélectionné comme Gagnant, son nom puisse être publié sur le site web de Monefit et les canaux de médias sociaux officiels aux fins d'annoncer les résultats de la Campagne.

#### **5. Résolution des Plaintes**

- 5.1. Monefit se réserve le droit de modifier les présentes Conditions ou de mettre fin à la Campagne de manière anticipée en cas de circonstances justifiées. Tout changement ou toute résiliation sera communiqué aux Participants par e-mail.
- 5.2. Toute demande ou plainte liée à la Campagne doit être soumise par écrit à Monefit par e-mail à [info@monefit.com](mailto:info@monefit.com), en incluant une brève description du problème. Monefit examinera la plainte et fournira une première réponse au Participant dans un délai de quatorze (14) jours calendaires.
- 5.3. Le consommateur a le droit de déposer une réclamation auprès du Comité des Litiges de Consommation de l'Autorité de Protection du Consommateur et de Régulation Technique (adresse : Endla 10A, 10122 Tallinn ; e-mail : [avalduis@komisjon.ee](mailto:avalduis@komisjon.ee) ; téléphone : +372 620 1707).